



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
LUNDI 20 FÉVRIER 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 9 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le lundi 20 février 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Pauline DONNA - Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-8**  
**TARIF AFFOUAGE FAÇONNÉ 2023**

Monsieur Thierry LOUVET, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe que cette année, le bois façonné se fera dans la parcelle n° 11. Il y aura environ 200 stères.

Il convient donc de fixer un tarif du bois façonné.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de **FIXER** le prix du bois façonné à 55€ le stère.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 février 2023, et de la publication le 21 février 2023.

Le Maire,  
**Michel NARDIN**

